

Aide-mémoire concernant l'examen final

Le chef de projet en montage solaire assume la responsabilité de l'analyse, du conseil ainsi que du montage d'une installation solaire. Son domaine d'activité couvre généralement des bâtiments tels que des maisons individuelles ou de petits immeubles collectifs. Il est en mesure de planifier et de monter des installations compactes de A à Z. Pour les installations plus complexes, il laisse la planification au spécialiste de la planification et se limite au montage professionnel de l'installation.

Thème

Une solution d'exécution réelle et pratique pour la construction d'une installation de solaire thermique et/ou photovoltaïque.

Aspects

L'examen final doit démontrer que les différentes compétences acquises dans les modules peuvent être appliquées et mises en relation.

Exigences minimales du dossier de l'installation

- Thermique : Production d'eau chaude standardisée ou chauffage d'appoint
- Photovoltaïque : L'installation doit fournir une part substantielle pour couvrir les besoins en électricité de la maison.
- Général : L'installation doit être intégrée dans la technique du bâtiment, soit en étant alimentée par le réseau, soit en tant qu'installation autonome. Les extensions d'installation doivent inclure tous les composants de planification et de réalisation. L'installation existante doit être prise en compte dans la planification.

Documentation

La documentation doit tenir compte des exigences habituelles d'un travail interdisciplinaire. Les informations détaillées sont décrites dans les directives à l'art. 6.1.1.

Elle doit être réalisée en trois exemplaires et remise au secrétariat de la commission AQ dans les délais impartis ; elle contient également une déclaration selon laquelle la documentation a été rédigée de manière autonome (y compris les sources). Le candidat s'assure que le maître d'ouvrage est d'accord pour qu'un travail de fin d'études soit rédigé sur son objet.

Contenu du travail interdisciplinaire :

Planification

- Variantes de solution et d'exécution avec avantages et inconvénients, en tenant compte des deux domaines technologiques du solaire thermique et de l'électricité solaire.
- Argumentation et décision motivée en faveur de la variante choisie, y compris une analyse économique et énergétique.
- Cahier des charges et confirmation de commande
- Planification des travaux et de l'exécution
- Sécurité du travail et protection de la santé
- Demandes concernant les éventuelles autorisations nécessaires et les possibilités de subvention existantes
- Planification des délais, des ressources et de la logistique (gestion de la construction).
- Planification des interfaces pour un déroulement optimal des processus.

Mise en œuvre

- Documentation de l'exécution pratique des travaux.
- Documentation du déroulement du projet conformément à la planification.
- Mise en service, instruction et remise.

Evaluation

- Évaluation de sa propre planification
- Évaluation de l'exécution des travaux (technique professionnelle, matériaux, technique d'application)
- Évaluation du travail de direction et de la collaboration avec les partenaires.
- Adaptations et optimisations futures possibles.

Entretien professionnel :

Présentation

La présentation issue du travail final dure 20 minutes et doit donner des informations sur le travail par rapport au maître d'ouvrage. Le chef de projet en montage solaire explique à ce dernier la dérivation de l'offre, la fonction de l'installation et la suite des opérations (moment après la remise de l'offre au maître d'ouvrage).

Entretien oral :

Lors de l'entretien professionnel (environ 30 minutes), les experts posent des questions sur le travail final. Celles-ci peuvent porter sur l'ensemble des compétences requises et aborder des aspects non pris en compte dans le travail.

Déroulement de l'examen final

- Le/la candidat(e) peut commencer son examen final à tout moment.
- Pour ce faire, il/elle soumet au secrétariat de la commission AQ le formulaire d'inscription et la description du projet.
- La description du projet contient a) une page de titre avec une photo de l'objet, y compris les adresses et b) une brève description du projet avec les principales échéances.
- Sur mandat et en accord avec la commission AQ, le secrétariat informe de l'admission du/de la candidat(e) et lui attribue un expert. Parallèlement, les dates et le lieu de l'examen sont fixés.
- Le/la candidat(e) informe l'expert(e) qui lui a été attribué(e) des dates d'une éventuelle visite de chantier.
- Remise du travail interdisciplinaire en 3 exemplaires au plus tard douze semaines après la validation de la description du projet.
- Les présentations et les entretiens professionnels ont lieu 3 à 12 semaines après la remise du travail interdisciplinaire.